

Règlement du Trail du Facteur 2018

◆ Nom, date et itinéraire

Le trail du Facteur est une course pédestre (sur sentiers et chemins) organisée par le Club Sportif Galaurien Cyclo Trail.

Elle se déroulera le samedi 22 Décembre 2018.

L'épreuve se décline en 2 courses :

- 15,5 km pour environ 340 mètres de dénivelé positif,
- et 7,5 km pour environ 140 mètres de dénivelé positif.

Heures de départ du Gymnase d'Hauterives (26) :

14h00 : 15,5 km

14h15 : 7,5 km

◆ Conditions de participation

Les coureurs devront être âgés, au 31 Décembre 2018 :

- de 18 ans et plus (juniors) pour le 15.5km (né avant le 31/12/2001)
- de 16 ans et plus (cadets) pour le 7.5km (né avant le 31/12/2003)

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

- a) pour les licenciés, d'une photocopie de leur licence sportive FFA (ou FFCO, FF Triathlon et FF Pentathlon) en cours de validité
- b) pour les non licenciés du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et daté de moins d'un an.

◆ Inscription et droits d'engagement

Les inscriptions pourront être effectuées :

- par internet (via un lien sur notre site www.galaurien.fr ou sur la page Facebook « galaurien »). Elles seront closes le mercredi 19 Décembre 2018 à minuit.
- Sur place, le samedi 22 décembre 2018, de 12h00 à 13h30 pour les deux courses en fonction des disponibilités restantes.

Coût de l'inscription :

- sur internet pour le 7.5 et le 15.5 km : 10 € (frais bancaires à la charge du coureur)
- sur place pour le 7.5 et le 15.5 km : 15 €.

Les inscriptions seront limitées à 500 participants (effectif sur les deux courses cumulées).

Un cadeau sera offert pour les 500 premiers inscrits (effectif sur les deux courses cumulées).

◆ Annulation et conditions d'indemnité

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 19 décembre à l'adresse email :

csgalaurien@yahoo.fr Après le 19 Décembre, aucun remboursement ne sera pris en compte.

◆ Arrivée et récompenses

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée à chaque concurrent.

Seront récompensés :

Les trois premiers scratch (Hommes et Femmes séparés) des deux courses.

◆ Matériel obligatoire

Il n'y a pas de matériel obligatoire. Les bâtons sont interdits.

◆ Assurances

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'organisation.

◆ Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré par de la rubalise et un affichage spécifique. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

◆ Sécurité

L'UNASS sera présente sur le terrain pour assurer les secours de première urgence avec véhicule.

◆ Remise des dossards

Elle aura lieu le jour même de la course de 12h00 à 13h30 au Gymnase d'Hauterives sur présentation d'une pièce d'identité. Il est demandé de venir retirer son dossard de manière préférentielle dès 12h00. La remise des dossards sera close à 13h30. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas de retard de la remise des dossards le jour de la course.

◆ Ravitaillements

Plusieurs postes de ravitaillement seront approvisionnés en eau (km 4 sur le 7,5, et km 6.5 et 12 sur le 15.5km) et en eau et nourriture au km 10 (pour le 15.5 kms). Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier l'arrivée. Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

◆ Abandons et Transferts

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation, dès son retour au village départ/arrivée.

◆ Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, de neige, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

◆ Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

◆ Pénalité et disqualification

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps pour cause de : Falsification de dossard – Absence de dossard – Absence de l'équipement obligatoire – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus) – Refus de se faire examiner par un médecin. – manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation – Utilisation d'un moyen de transport extérieur. Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1h après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

◆ Éthique de course

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

◆ Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.
- s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.